

## Synthèse ELE

### CONSULTATION PUBLIQUE N°2020-015 DU 8 OCTOBRE 2020 RELATIVE AU PROCHAIN TARIF D'UTILISATION DES RÉSEAUX PUBLICS DE TRANSPORT D'ELECTRICITE (TURPE 6 HTB)

*Ce document a été rédigé par ELE, syndicat professionnel représentant des Entreprises Locales d'Énergies, en collaboration avec ses adhérents. ELE regroupe des ELD (GRD et Fournisseurs) et des producteurs d'énergie, représente ses membres au niveau national, organise et anime les échanges d'expertises et d'expériences sur les sujets métiers et dans le domaine social, accompagne ses adhérents dans la compréhension et la mise en œuvre de la réglementation.*

#### **Question 1 : Avez-vous des remarques concernant les principaux enjeux respectivement identifiés par RTE et la CRE pour la période du TURPE 6 HTB ?**

ELE partage les enjeux principaux respectivement identifiés par RTE et la CRE.

#### **Question 2 : Êtes-vous favorable aux grands principes tarifaires envisagés par la CRE pour la période du TURPE 6 HTB ?**

ELE est favorable aux grands principes tarifaires envisagés par la CRE.

#### **Question 3 : Êtes-vous favorable au maintien de la rémunération des immobilisations en cours au coût de la dette, et non pas au CMPC ?**

ELE est favorable à une rémunération de l'ensemble des immobilisations en cours et souhaite également que cette règle soit retenue pour le TURPE HTA/BT. En effet, ELE ne comprend la logique de la CRE visant à rémunérer les seules immobilisations en cours à cycle long. ELE est favorable à la rémunération de l'ensemble des immobilisations en cours **y compris pour le TURPE HTA/BT.**

#### **Question 4 : Êtes-vous favorable au traitement ainsi envisagé des coûts échoués ?**

Pas de commentaire.

#### **Question 5 : Êtes-vous favorable au traitement ainsi envisagé pour les plus-values et les moins-values des actifs cédés ?**

Pas de commentaire.

#### **Question 6 : Êtes-vous favorable aux principes de fonctionnement du CRCP et d'évolution annuelle du TURPE 6 HTB (maintien du fonctionnement actuel) ?**

ELE est favorable aux principes de fonctionnement du CRCP et d'évolution annuelle du TURPE 6 HTB.

**Question 7 : Êtes-vous favorable au périmètre des charges et produits couverts par le CRCP envisagé par la CRE selon les principes exposés pour le TURPE 6 HTB ?**

ELE est favorable mais s'interroge sur l'incohérence relative à la prise en charge du coût des pertes au CRCP 80% versus 100% entre le TURPE HTA/BT et le TURPE HTB. ELE est favorable à une harmonisation sur les 2 TURPE.

**Question 8 : Partagez-vous la position de la CRE selon laquelle la hausse des trajectoires financières relatives à la gestion des actifs est pertinente mais doit être conditionnée à la réalisation des objectifs opérationnels sous-jacents ?**

ELE n'est pas en mesure d'émettre un avis éclairé sur le niveau des investissements nécessaires mais est favorable à un suivi qualitatif et quantitatif des objectifs d'investissement.

**Question 9 : Êtes-vous favorable aux propositions d'évolutions de la CRE pour l'incitation sur le volume et le prix d'achat des pertes supportées par RTE ?**

Pas de commentaires d'ELE.

**Question 10 : Êtes-vous favorable à la proposition de la CRE de mettre en œuvre une régulation incitative portant sur les coûts de constitution de l'ensemble des réserves d'équilibrage, et à son paramétrage ?**

ELE est favorable au principe de régulation incitative sur ces postes-là.

**Question 11 : Êtes-vous favorable aux orientations envisagées par la CRE concernant le cadre de régulation des coûts de congestions nationales et internationales ?**

ELE est favorable au principe de régulation incitative sur ces postes-là.

**Question 12 : Dans le contexte actuel de forte hausse des investissements, êtes-vous favorable à la mise en place de l'incitation envisagée par la CRE à la maîtrise et à la priorisation des dépenses d'investissements pour le TURPE 6 HTB ?**

ELE est favorable à cette incitation même si les ELD sollicitées ne considèrent pas que RTE est actuellement en situation de surinvestissement sur les réseaux.

**Question 13 : Êtes-vous favorable aux évolutions de la régulation incitative à la maîtrise des coûts des grands projets d'investissements proposées par la CRE pour le TURPE 6 HTB ?**

ELE est favorable au principe de régulation incitative sur ces postes-là.

**Question 14 : Êtes-vous favorable, pour le TURPE 6 HTB, à l'extension de la régulation incitative à la maîtrise des coûts des grands projets d'investissements à des projets plus petits sélectionnés aléatoirement par la CRE ?**

ELE est favorable à un principe de régulation mais s'interroge sur la représentativité et pertinence statistique de la méthode proposée visant à sélectionner aléatoirement des projets.

**Question 15 : Êtes-vous favorable à la mise en œuvre d'un unique plancher de rémunération appliqué à la somme des trois incitations ?**

ELE n'a pas de remarques.

**Question 16 : Êtes-vous favorable au mécanisme de régulation incitative des investissements « hors réseaux » proposé par la CRE pour le TURPE 6 HTB ?**

ELE n'a pas de remarques.

**Question 17 : Êtes-vous favorable à la mise en œuvre du cadre de régulation ad hoc proposé par la CRE s'agissant des projets immobiliers des sièges régionaux de Lille et de Marseille ?**

ELE n'a pas de remarques.

**Question 18 : Avez-vous des observations à formuler sur les indicateurs de suivi envisagés par la CRE pour la période du TURPE 6 HTB ?**

ELE n'a pas de remarques.

**Question 19 : Êtes-vous favorable aux évolutions du dispositif de régulation incitative de la qualité de service envisagées par la CRE pour le TURPE 6 HTB ?**

ELE n'a pas de remarques

**Question 20 : Êtes-vous favorable aux orientations envisagées par la CRE concernant le cadre de régulation de la qualité d'alimentation ?**

ELE serait favorable à l'ajout d'un indicateur de suivi simple non-incité sur les suivis des microcoupures et des creux de tension.

**Question 21 : Êtes-vous favorable aux orientations envisagées par la CRE concernant les coupures longues sur le RPD issues du RPT ?**

ELE est favorable au maintien du dispositif. Néanmoins, ELE souhaite souligner que ce dispositif fait peser sur RTE un risque maximum de 9-1,6=7,4M€ alors que pour le TURPE HTA/BT le risque pour les GRD est de 42M€. ELE s'étonne de l'écart de traitement de la CRE sur ce sujet entre GRT et GRD.

**Question 22 : Avez-vous des remarques concernant le cadre de régulation incitative de la R&D envisagé par la CRE pour le TURPE 6 HTB ?**

ELE est favorable au maintien d'une régulation incitative symétrique et s'étonne là encore de l'écart d'appréciation de la CRE entre GRT et GRD. En effet, pour ces derniers, la CRE prévoit pour le prochain TURPE HTA/BT, une régulation dissymétrique avec des malus plus importants.

**Question 23 : Êtes-vous favorable aux propositions d'évolution formulées par la CRE sur le dispositif du guichet « *Smart grids* » afin de lui donner plus de souplesse et d'efficacité ?**

ELE n'a pas de remarques.

**Question 24 : Dans le cadre du traitement prioritaire du sujet des données, êtes-vous favorable aux orientations envisagées par la CRE sur la mise en place d'un cadre de régulation pour la publication de données prioritaires ? D'autres données devraient-elles figurer dans cette liste de données prioritaires pour lesquelles la CRE propose de suivre le délai de publication ?**

ELE n'a pas de remarques.

**Question 25 : Êtes-vous favorable aux orientations envisagées par la CRE sur la mise en place d'une régulation incitative à la réalisation d'actions prioritaires ? Avez-vous des remarques sur la liste des actions prioritaires identifiées à ce stade ?**

ELE n'a pas de remarques.

**Question 26 : Avez-vous des remarques concernant le niveau prévisionnel des charges liées à l'exploitation du système électrique de RTE ?**

ELE n'a pas de remarques

**Question 27 : Avez-vous des remarques concernant le niveau prévisionnel des charges nettes d'exploitation (hors charges liées à l'exploitation du système électrique) de RTE ?**

ELE n'a pas de remarques.

**Question 28 : Avez-vous des observations à formuler quant à la trajectoire de recettes d'interconnexion que la CRE envisage de retenir pour le TURPE 6 HTB ?**

ELE n'a pas de remarques.

**Question 29 : Avez-vous des remarques concernant le niveau du CMPC pour la période du TURPE 6 HTB et notamment la prise en compte de la baisse des taux d'intérêts sur les marchés et la baisse du taux d'imposition sur les sociétés ?**

ELE n'a pas de remarques.

**Question 30 : Êtes-vous favorable à la hausse majeure de la trajectoire d'investissements envisagée, qui passent de moins de 1,5 Md€/an entre 2017 et 2019 à près de 2,2 Md€/an sur la période du TURPE 6 HTB, qui aboutit à une évolution prévisionnelle de la base d'actifs régulés de +23 % entre le 1er janvier 2020 et le 1er janvier 2025 ?**

ELE n'a pas de remarques.

**Question 31 : Avez-vous des remarques concernant les ajustements envisagés sur la trajectoire d'investissements « hors réseaux » ?**

ELE n'a pas de remarques.

**Question 32 : Avez-vous des remarques sur les trajectoires envisagées par la CRE concernant les quantités d'énergie transportées pour la période du TURPE 6 HTB ?**

ELE n'a pas de remarques.

**Question 33 : Avez-vous des remarques relatives à l'évolution tarifaire envisagée du TURPE 6 HTB ?**

ELE n'a globalement pas de remarques sur la trajectoire envisagée du TURPE 6 HTB mais souhaite réaffirmer que cette trajectoire doit être entièrement prise en compte par transitivité dans la trajectoire du TURPE 6 HTA/BT.

**Question 34 : Êtes-vous favorable à la proposition de la CRE de maintenir la forme générale des grilles tarifaires ?**

ELE y est favorable.

**Question 35 : Êtes-vous favorable aux propositions de la CRE sur la hausse de la composante de gestion pour les domaines de tension HTB ?**

ELE est y favorable dans la mesure où le TURPE doit couvrir les charges des gestionnaires de réseaux.

**Question 36 : Êtes-vous favorable aux propositions de la CRE sur la stabilité de la composante de comptage pour les domaines de tension HTB ?**

ELE est y favorable dans la mesure où le TURPE doit couvrir les charges des gestionnaires de réseaux.

**Question 37 : Êtes-vous favorable aux grilles tarifaires envisagées pour les domaines de tension HTB ?**

ELE est favorable aux grilles tarifaires envisagées mais estime que les règles de souscription de puissance introduite en TURPE 5 font peser des risques importants sur les GRD qui ne disposent, contrairement aux industriels, d'aucun moyens pour gérer la charge. ELE préconise la possibilité pour les GRD d'une souscription de puissance avec effet rétroactif en fonction des puissances atteintes.

**Question 38 : Êtes-vous favorable au maintien à 0,04 du coefficient des dépassements pour les domaines de tension HTB 2 et HTB 1 ?**

ELE n'a pas de remarques.

**Question 39 : Êtes-vous favorable aux orientations envisagées par la CRE s'agissant de la facturation de l'énergie réactive pour les consommateurs industriels ?**

ELE n'a pas de remarques.

**Question 40 : Êtes-vous favorable à l'évolution envisagée par la CRE du terme d'injection en HTB 3 et 2 ?**

ELE est favorable à une tarification décroissante de l'injection depuis les niveaux de tension bas vers les niveaux de tension les plus élevés.